



Département du Gard (30)

Commune de Gajan

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



Révision générale du PLU approuvée le : 10/02/2026

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité
Avenue de La Clapière
05 200 EMBRUN
Tél : 04.92.46.51.80
contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

SOMMAIRE

Pièce 1 : Rapport de présentation

Pièce 2 : Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Pièce 3 : Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Pièce 4 : Règlement

Pièce 4.1 : Règlement écrit

Pièce 4.2 : Règlement graphique – Plan général (1/5 000^{ème})

Pièce 4.3 : Règlement graphique – Plan Gajan (1 / 2 000^{ème})

Pièce 4.4 : Règlement graphique – Aléa feu de forêt (1 / 5 000^{ème})

Pièce 4.5 : Règlement graphique – Plan des risques et aléas : chutes de blocs, retrait-gonflement des argiles, inondation par débordement des cours d'eau, ruissellement et érosion des berges (1 / 5 000^{ème})

Pièce 5 : Annexes

Pièce 5.1 : Servitudes d'utilité publique (SUP)

Pièce 5.1.1 : Liste des servitudes d'utilité publique (SUP)

Pièce 5.1.2 : Informations relatives à la servitude AC1

Pièce 5.1.3 : Informations relatives à la servitude I4

Pièce 5.1.4 : Informations relatives à la servitude T1

Pièce 5.1.5 : Informations relatives à la servitude T7

Pièce 5.1.6 : Informations relatives à la servitude PM1

Pièce 5.2 : Zones à risque d'exposition au plomb

Pièce 5.3 : Mise à jour des Schéma directeurs de l'eau potable et de l'assainissement

Pièce 5.4 : Bois ou forêts relevant du régime forestier

Pièce 5.5 : Périmètres des secteurs concernés par des obligations de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé

Pièce 5.6 : Aléa feu de forêt

Pièce 5.7 : Porter à connaissance chutes de blocs

Pièce 5.8 : Délibération de soumissions des travaux de clôtures à déclaration préalable